

# **Projet n°5 : Poursuite du Projet action « Lieu de parole » Au collège Léon Blum**

## **Rappels**

### **Constats :**

- Problème de communication entre adultes et élèves
- Problème de respect des règles
- Problèmes de violence dans la cour de récréation (agressions, irrespect, bousculades, rackets et problèmes de comportements en classe)
- Souhait des élèves de pouvoir disposer d'un lieu d'écoute et d'expression
- Augmentation des conseils de discipline

Face à ces constats, lors du Conseil d'Administration de juin 2005, le Principal du collège réaffirme l'importance du partenariat avec l'A.C.S.E notamment dans sa participation au projet d'établissement et de son intervention dans le cadre du Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté :

D'une part, pour « favoriser les sensibilités et l'accès à toute forme de culture » (axe 3 du projet d'établissement)

Et

D'autre part pour « responsabiliser les élèves pour en faire des citoyens (axe 5 du projet d'établissement).

L'A.C.S.E s'est engagée à développer chez les élèves le plaisir d'expression et de création ainsi que la notion de respect de soi et des autres. Pour pallier au manque de communication entre jeunes et adultes, à la difficulté de gérer les dynamisme de groupe, endiguer les phénomènes de violence et le l'augmentation des conseils de disciplines la mise en place d'un lieu de parole à titre expérimental a pris tout son sens.

### **Dans un 1<sup>er</sup> temps :**

- Pour faciliter l'expression et préserver l'anonymat des élèves, l'animation de ce lieu d'écoute est assurée par les éducateurs de l'A.C.S.E
- Un comité de pilotage composé : du CPE, de l'infirmière, de l'A.S., de professeurs et de l'A.C.S.E a permis d'organiser, d'évaluer et de définir le fonctionnement.

## **Objectifs du lieu de parole :**

- Répondre aux besoins d'écoute et de dialogue exprimés par les élèves.
- Améliorer le climat de l'établissement en prévenant certains conflits
- Conforter les relations de confiance entre élèves et adultes
- Valoriser la parole des jeunes à travers un support d'expression sous forme d'un « petit théâtre », par la réalisation de sketches ayant pour thème la non-violence.

## **Liens avec la Prévention Spécialisée :**

- Favoriser l'expression individuelle et collective
- 

## **Lien avec la Charte départementale 31 :**

- Méthode d'intervention
  - o L'accompagnement socio éducatif
  - o Le groupe, image et valeur intégration...
  - o Le jeune soutien psychoaffectif

## **Rappel Référentiel de la Prévention Spécialisée :**

Ouvrir l'action aux 11-15 ans

Construire une approche et des stratégies d'actions spécifiques aux problématiques socio éducatives des 11-15 ans, 3 « entrées » sont à privilégier, correspondant aux principaux « leviers » ou support d'éducation et de socialisation des 11-15 ans.

- o La parentalité
- o L'école
- o Le temps extra scolaire

## **Perspectives année scolaire 2006-2007 :**

Permettre aux élèves et adultes du collège de devenir acteur de l'animation et de la gestion du lieu de parole.

### **1<sup>ère</sup> étape : novembre -janvier**

- Poursuivre l'implication de l'A.C.S.E dans l'animation du lieu de parole en associant un membre de la communauté éducative du collège.
- Développer les interventions de personnes extérieures qualifiées dans les thèmes ou sujets préparés par les élèves ou suggérés par les adultes.

### **2<sup>ème</sup> étape : En janvier et mars**

- Inviter le CRNV à présenter ces actions, et à développer une formation à la médiation (de type graine de médiateur)

### **3<sup>ème</sup> étape : avril-mai**

- Mise en place d'un support d'expression pour restituer la parole des jeunes.